

5019

201926



STATION THERMALE CLASSEE

## Mairie de BARBAZAN

Grand Rue Saint-Michel - 31510 BARBAZAN

T.05.61.88.30.06 - Mel: [accueil@mairie-barbazan.fr](mailto:accueil@mairie-barbazan.fr)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### ARRÊTÉ DU MAIRE



Domaine : Réalisation Schéma Communal de Défense Extérieure contre l'incendie.

De la commune BARBAZAN

Vu la code de la sécurité intérieure,  
 Vu la loi n° 2004-811 relative à la modernisation de la sécurité civile,  
 Vu la loi 96-369 du 3 mai 1996 relative à l'organisation des services d'incendie et de secours,  
 Vu la code général des collectivités territoriales pris en ses articles L.1424-1 et suivants et R.1424-1 et suivants,  
 Vu le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie,  
 Vu l'arrêté ministériel n° NOR INTE1522200A du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie (R.N.D.E.C.I.) fixé par l'arrêté n° NOR INTE1522200A,  
 Vu l'arrêté préfectoral du 24 février 2017 approuvant le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (R.D.D.E.C.I.),  
 CONSIDERANT que la commune peut être exposée à divers risques d'incendie,  
 CONSIDERANT que le maire doit s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie  
 CONSIDERANT que cet arrêté de D.E.C.I. prévoit l'inventaire des P.E.I. (Point d'eau Incendie) publics et privés et intégrera l'inventaire des risques de la commune.  
 CONSIDERANT que cette mesure a pour objectif de définir sans équivoque le DECI et notamment de trancher la situation litigieuse de certains points d'eau,

#### ARRETE

ARTICLE 1 : Les P.E.I. publics sont au nombre de 7 disponibles et 0 sont indisponibles. Il y a 1 P.E.I. privé (à la maison de retraite) et 2 réserves.

ARTICLE 2 : Un inventaire des P.E.I., publics et privés, est réalisé dans l'annexe 1, jointe au présent arrêté, qui comprend également une cartographie associés.  
Un inventaire des risques de la commune est réalisé dans l'annexe 2, jointe au présent arrêté, qui comprend également une cartographie des risques et des zones de risque.

ARTICLE 3 : La mise à jour de cet arrêté se fera tous les 4 ans, suivant les modalités précisées dans le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (R.D.D.E.C.I.), en s'appuyant sur la base de données de recensement des E.P.I mise à jour en permanence.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera transmis au contrôle de légalité.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Mairie de BARBAZAN.

ARTICLE 6 : Cet arrêté sera notifié au Préfet de la Haute-Garonne et le service Départemental d'Incendie et de Secours centralise cette notification.

ARTICLE 7 : Le Préfet de la Haute-Garonne,  
Le Maire,  
Le S.D.I.S,  
sont chargés chacun en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté.

Affiché-Notifié le

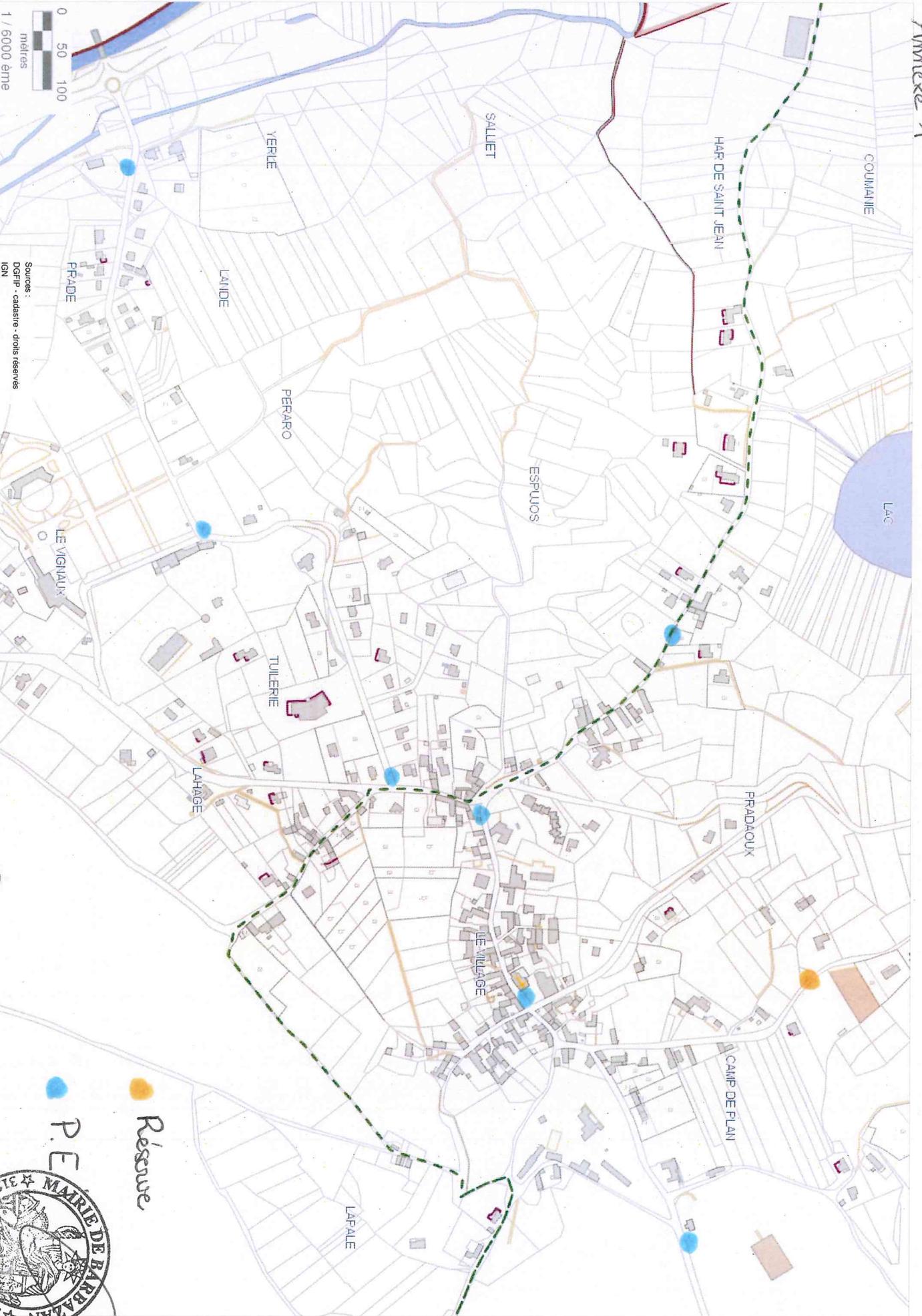
Transmis au sous-préfet, le

Fait à BARBAZAN, le 03 octobre 2019

Le Maire



Annexe 1



Sources :  
 DGFIP - cadastre - droits réservés  
 IGN

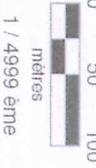
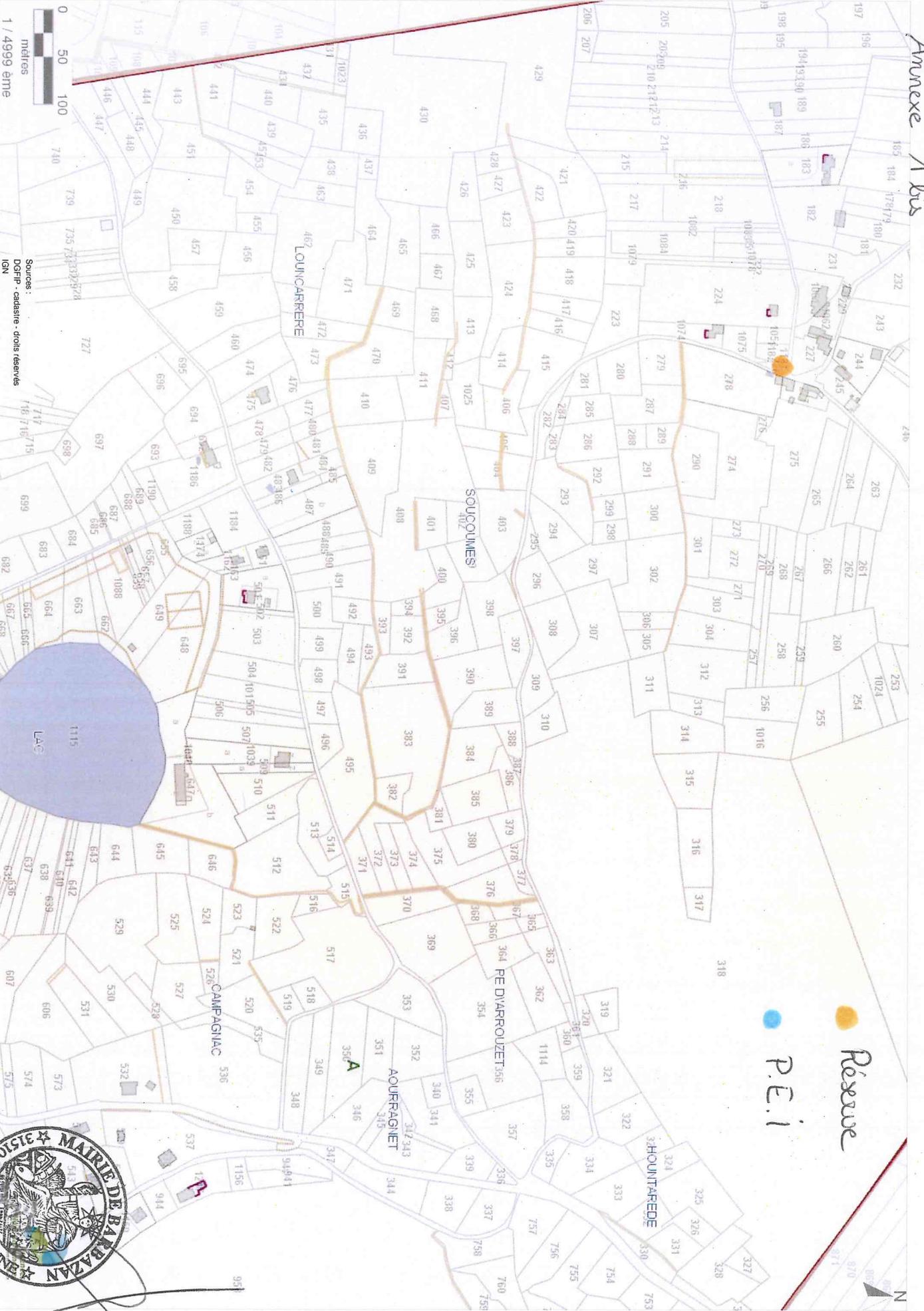
Réserve

P.E



Emprise (xmin,ymin,xmax,ymax) : 1505202, 2205792, 1506898, 2206872  
 Système de coordonnées : CC43 - Zone 2

Annexe A bis



Sources :  
DGFIP - cadastre - droits réservés  
IGN

Emprise (xmin,ymin,xmax,ymax) : 1505066,2206845, 1509479,2207753  
Système de coordonnées : CC43 - Zone 2

Réseu  
P.E.i





## Inventaire des risques de la commune de Barbazan

### STATION THERMALE CLASSEE

#### 1/ Risque courant faible : maisons isolées

- M et Mme HERITIER (A1039 lac)
- M et Mme MANSOURI-MOULIN (B16 Gès)
- M et Mme CAVARO (B17 Gès)
- M et Mme BLANC (A926 Cap d'Aristou)
- M et Mme VILLERAS (A924 Cap d'Aristou)

#### 2/ Risque courant ordinaire : zones pavillonnaires/ centres-villes bourgs

- Mairie / Salle des fêtes / Ecole / CLAE garderie
- Résidence de Gès
- Gendarmerie (appartements)
- Appartements colonie château
- Appartements des Thermes

#### 3/ Risque courant important : centres villes denses et/ou anciens

RAS

#### 4/ Risque particulier :

- Installations classées pour protection environnement : RAS
- Elevage agricole
  - Hangar agricole avec panneaux photovoltaïques (Godot : B50)
- Etablissement recevant du Public
  - Chambre d'hôtes l'Aristou
  - Pizzeria Le Rocher
  - Le Casino
  - Ecole/ mairie/ salle des fêtes
  - Gîte La Sébastiane
  - Maison de Retraite
  - Eglise
- Autres
  - Bella Vista (hôtel fermé mais habité par une association)
  - Thermes (établissement fermé, local associatif, ancien Casino, Guinguette)
  - Salle Yoga
  - Local associatif
  - Garage BOLEA Frédéric